



Cdd à terme imprécis information sur rupture

Par **bebe**, le **23/11/2010 à 07:44**

Bonjour, ma fille a signé un CDD depuis le 04/10/2010 à terme imprécis pour remplacement personne en congé maladie. Elle voudrait rompre ce contrat le 09/12/2010 date de fin de congé maladie de la personne qu'elle remplace (ne sait pas si elle revient, on la prévient la veille), a-t-elle le droit ? L'employeur peut-il refuser, et quelles sont les conséquences pour elle ? peut-il refuser de payer la prime de précarité ? Elle veut trouver un CDD avec durée ou CDI afin de ne pas être en attente de savoir si elle continue ou pas dans cette entreprise. MERCI de vos conseils

Par **fabienne034**, le **23/11/2010 à 09:00**

Bonjour, Mieux vaut qu'elle ne rompe rien et demande à la personne remplacée de revenir car dans ce cas le CDD prend fin automatiquement. Pour tout savoir sur le CDD : <http://www.fbls.net/cdddroit.htm>